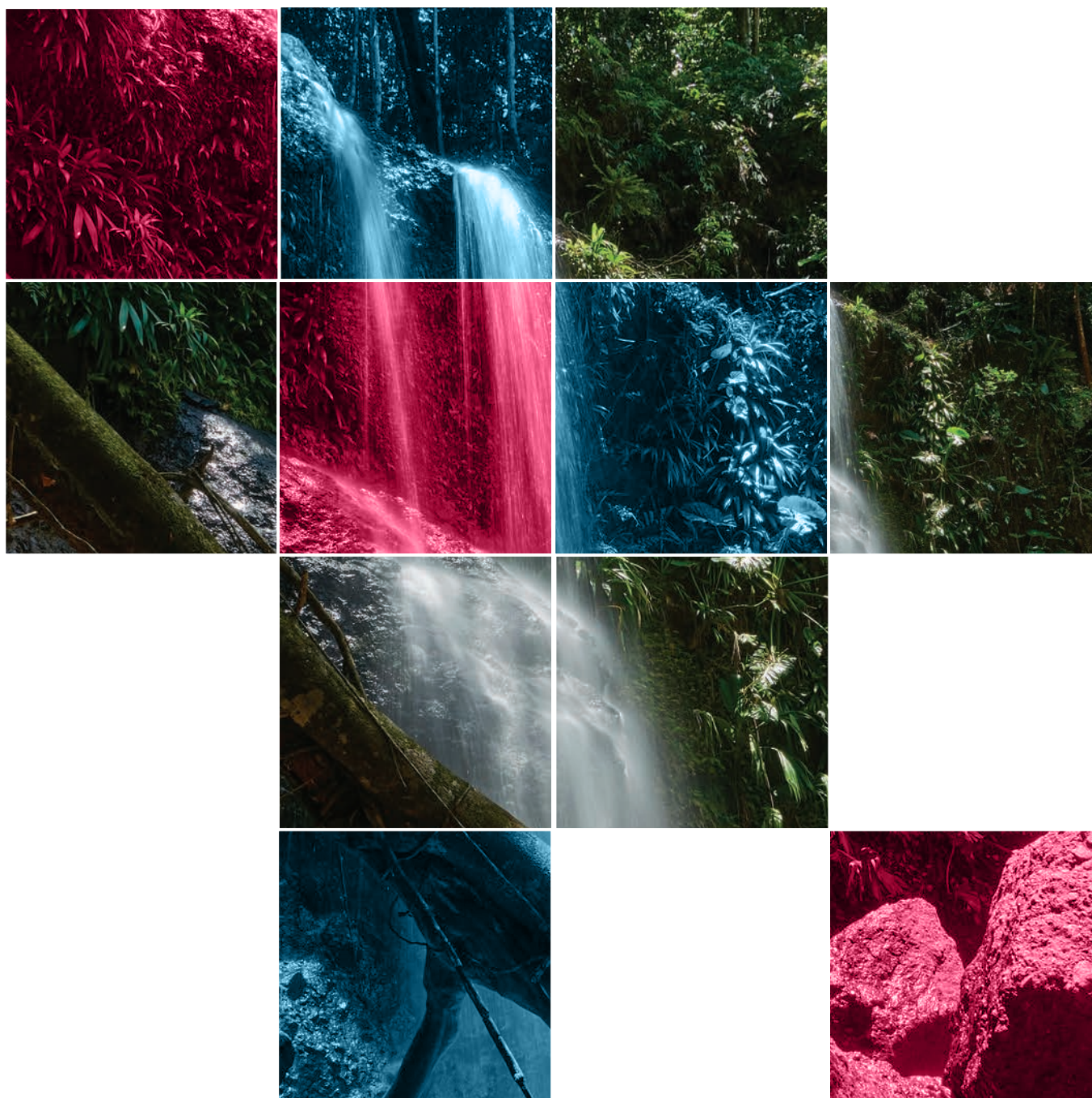


GUIDE MÉTHODOLOGIQUE SUR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS ÉCOLE FORMATION EN GUADELOUPE

SYNTHESE

Edition d'avril 2024



■ Editorial du préfet de la Guadeloupe

Guide méthodologique pour la mise en place de chantiers école formation

C'est avec grand plaisir que j'ouvre, par ces quelques lignes, ce *Guide méthodologique pour la mise en place de chantiers école formation*, financé par les crédits de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en 2022.

En prenant appui sur l'expérimentation menée sur la commune de Capesterre Belle-Eau, l'association CHANTIER école a su capitaliser tous les éléments fondamentaux à la bonne réalisation d'un chantier école formation.

Ce dispositif spécifique d'insertion permet à un public en difficultés sociales et professionnelles d'acquérir un premier niveau de qualification dans le cadre d'une démarche pédagogique articulant formation et activité. Les bénéficiaires travaillent dans les conditions réelles d'une entreprise, au service de projets concrets et pour le bénéfice de la population locale.

Il nous a semblé important de faire connaître cet outil d'accompagnement à vocation d'insertion sociale et professionnelle, et d'aider les acteurs à sa mise en place : c'est tout l'objet de ce guide, grâce auquel nous espérons voir prospérer les initiatives sur notre territoire.

Au regard de l'engouement des communes et des associations présentes lors des premières présentations de ce dispositif en fin d'année 2023, je ne doute pas que le développement des chantiers école formation permettra à leurs bénéficiaires de bénéficier d'une meilleure insertion professionnelle et sociale.

Cet édito me permet, enfin, de remercier l'ensemble des acteurs qui ont été mobilisés dans l'élaboration de ce guide : les équipes du Conseil départemental, du Conseil Régional, les membres du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi et les services de l'État. La mobilisation commune des acteurs est la clé de cette initiative !

**Le Préfet de la région Guadeloupe,
Xavier LEFORT**

Pourquoi un guide méthodologique des chantiers école-formation ?

Ce guide méthodologique s'adresse aux collectivités territoriales, associations et organismes de formation qui souhaitent concevoir un chantier école-formation sur leur territoire.

Il présente le processus de mise en place des chantiers école-formation étape par étape pour les trois types d'acteurs concernés par le projet. Ainsi, les commanditaires, les maîtres d'ouvrage et les organismes de formation trouveront - chacun dans une partie qui leur est dédiée - une feuille de route à suivre en vue de mener à bien leur projet.



QU'EST-CE QU'UN CHANTIER ÉCOLE-FORMATION ?

Le chantier école-formation est un dispositif de la formation professionnelle qui s'adresse aux personnes en rupture avec les méthodes d'apprentissage traditionnelles en privilégiant une démarche pédagogique où s'articule insertion professionnelle et formation en alternance. Il favorise ainsi le développement des apprentissages par des mises en situation pratiques.

Il entend ainsi faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des stagiaires par le biais d'un projet fondé sur une mise en situation professionnelle concrète et un accompagnement global, à la fois social et professionnel, menant à la réalisation par les stagiaires d'un projet d'utilité sociale

Un chantier école formation s'articule sur 4 principes :

- **Des situations apprenantes** : les stagiaires se voient immédiatement proposer des tâches professionnelles concrètes, représentatives de métiers, afin de répondre aux objectifs de production du chantier.
- **Un ancrage dans la réalité professionnelle** qui donne un sens aux apprentissages de base et rend ainsi les situations formatives plus mobilisatrices et motivantes pour les bénéficiaires.
- **Une finalité concrète** : pour constituer un dispositif de remobilisation et de préqualification efficace, chaque chantier doit avoir un but concret et motivant à atteindre. En participant à ses différentes étapes, les stagiaires pourront développer une appréciation complète des étapes de réalisation du projet afin de favoriser la compréhension de ses enjeux et de ses finalités.
- Le chantier école-formation découle d'une **démarche pédagogique globale** articulant les dimensions de formation, de production et d'accompagnement. La pédagogie en situation de travail facilite l'appropriation des méthodes et outils sur le terrain.

OBJECTIFS ET INTÉRÊT

Le chantier école-formation propose **une pédagogie adaptée aux personnes éloignées de l'emploi et des cursus de formation classique** qui contribue à ne laisser personne sans solution d'accompagnement.

Un chantier école formation s'intègre dans un parcours, en privilégiant une approche qui favorise le « **savoir agir en situation** », ce dispositif doit être considéré comme une étape vers le retour à l'emploi des stagiaires. Il doit donc poursuivre deux objectifs principaux :

- ☑ Redonner l'envie d'apprendre et du sens à l'activité professionnelle grâce à la conduite de chantiers d'intérêt général ;
 - ☑ Ramener un public éloigné de l'emploi vers la formation – et plus particulièrement les jeunes en rupture avec les méthodes d'apprentissage traditionnelles - en vue d'une insertion durable sur le marché de l'emploi
- In fine*, un chantier école formation permet aux stagiaires :
- ☑ D'acquérir des compétences techniques et transversales par le biais d'une mise en situation pratique dans le cadre d'une réalisation collective et grandeur nature ;
 - ☑ D'approcher concrètement les différents corps de métier propres à un secteur d'activité et ainsi de mieux cerner les attitudes et compétences comportementales attendues par des employeurs ;
 - ☑ D'obtenir un premier niveau de qualification, de développer un projet professionnel, et donc une perspective d'insertion professionnelle.

Le chantier école-formation permet, par son approche pluridisciplinaire et par la multiplicité des acteurs qui y prennent part, de trouver des solutions adaptées à chaque profil de stagiaire. Il leur permet, par le biais d'une mise en situation pratique, d'acquérir des **compétences techniques** mais aussi de mieux cerner les **compétences comportementales** attendues par les employeurs et de développer un **projet d'insertion professionnelle** en obtenant un premier niveau de qualification.

En complément, une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) sera proposée à chaque stagiaire du chantier école formation.

De minimum 15 jours, cette période d'immersion en entreprise permettra au stagiaire de :

- Découvrir un métier ou un secteur d'activité
- Confirmer un projet professionnel
- Initier une démarche de recrutement.

QUELS SONT LES PUBLICS CONCERNÉS ?

Le chantier école-formation s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, notamment :

- Les chômeurs de très longue durée (24 mois ou plus) ;
- Les personnes touchant des minimas sociaux :
 - Les personnes d'au moins 25 ans ou les jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle qui perçoivent le revenu de solidarité active (RSA) ;
 - Les personnes qui ont épuisé leurs droits au chômage et à qui l'allocation de solidarité spécifique (ASS) a été accordée ;
 - Les allocataires de prestations familiales percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
 - Les personnes placées « sous-main de justice » (incarcérées ou faisant l'objet d'une peine alternative à l'incarcération ou de mesures d'aménagement de peine) ;
 - Les mineurs de 16 à 18 ans, sous conditions.

TYPOLOGIES DES SORTIES POSSIBLES

Une sortie est considérée comme dynamique (aussi "sortie vers l'emploi") quand le salarié sortant bénéficie d'opportunités professionnelles de nature à pérenniser ou encourager son retour vers un emploi.

- Une embauche en CDI, CDD ou une mission d'intérim
- Une embauche au sein d'une SIAE (structure insertion par l'activité économique) *Atelier Chantier d'Insertion (ACI), Entreprise d'insertion (EI), Association Intermédiaire (AI), Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)*
- La création d'une entreprise
- Une entrée en formation pré-qualifiante ou qualifiante

DURÉE D'UN CHANTIER ÉCOLE FORMATION

Il est préconisé qu'un chantier école formation se déroule sur 5 à 12 mois. Cette durée permettra aux stagiaires d'explorer les différentes facettes d'un métier ou d'un secteur d'activité sans perdre leur motivation.

La limite de 12 mois correspond également à l'estimation forfaitaire de certains financements liés à la formation professionnelle.

Lorsqu'ils intègrent le dispositif chantier école-formation, les publics concernés bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle et se voient accorder, à ce titre, une rémunération s'ils ne perçoivent pas déjà d'allocation au titre de l'assurance chômage.

>> Plus d'informations dans la partie « indemnisation des stagiaires » dans la partie dédiée aux organismes de formation.

STRUCTURE D'UN CHANTIER ÉCOLE-FORMATION



La dimension formation, raison d'être du projet, est mise en œuvre par un organisme de formation. Elle s'inscrit dans une logique de parcours qualifiant et se décline selon trois volets essentiels : (i) technique (en lien avec le support de production), (ii) santé et sécurité au travail et (iii) orientation professionnelle (techniques de recherche d'emploi ou stages en entreprise par exemple).

La dimension accompagnement professionnel s'inscrit dans le cadre des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et peut être déployée par des acteurs comme les missions locales ou le centre d'action social des communes (CCAS).

La dimension production désigne l'ensemble des activités concrètes (qu'elles soient manuelles ou intellectuelles) qui concourent à la réalisation d'un projet de chantier qui doit être d'utilité publique. Les projets visant la rénovation de bâtiments ou l'aménagement d'espaces verts sont souvent retenus mais d'autres projets comme l'organisation d'un service à la personne ou aux entreprises (e.g. distribution de repas ou conciergerie d'entreprise) ou l'organisation d'un événement (e.g. salon ou journée d'information) peuvent également servir de support à un chantier école-formation.



Exemple de réalisation :

La réhabilitation de l'ancienne maison des maîtres à Capesterre Belle-Eau

Lieu Capesterre Belle Eau

Durée : 1 an

Nombre de stagiaires 12

Support : ancienne maison des maîtres de l'école Joliot Curie

Activités : bâtiment 2nd oeuvre

Financements mobilisés : FSE, Département, Ville, CAGSC

Résultats obtenus :

- Réhabilitation de l'ancienne maison des maîtres avec une nouvelle affectation : CCAS, Mission locale ;
- Mise en évidence et déblocage de problèmes sociaux ;
- 4 sorties positives dont une création d'entreprise
- 2 abandons

Impacts sur le territoire :

- Insertion et réinsertion de jeunes
- Amélioration des conditions de travail au sein du CCAS et de la mission locale
- En conséquence amélioration de l'accueil

Points de vigilance :

- Ne pas sous-estimer le suivi du chantier, le suivi administratif des financements et du FSE;
- Choisir l'organisme de formation avec soin ;
- Ne pas négliger le caractère dual de la formation

ZOOM SUR LES PARTIES PRENANTES : LA COORDINATION AU CŒUR DU DISPOSITIF

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter en matière de relation entre ces trois parties prenantes :

- Le commanditaire mobilise un maître d'ouvrage par le biais d'un appel à projets ;
- Le commanditaire est aussi le maître d'ouvrage : une collectivité territoriale (municipalité) peut par exemple être à l'initiative du projet de chantier école formation et le coordonner au quotidien ;
- Le maître d'ouvrage s'associe à une structure de type association ou mission locale pour assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et coordonner le projet ou recrute un.e assistant.e à maîtrise d'ouvrage : une convention financière pourra dans ce cas être signée afin de contractualiser cette relation.

Chaque acteur a un périmètre d'intervention clairement déterminé :



- Le **commanditaire** identifie des projets d'utilité publique et mobilise des financements et des acteurs sociaux autour du projet. Il peut procéder à une mise en concurrence (lancement d'appels à projets ou à manifestation d'intérêt) pour initier la mise en place de projets de chantiers école-formation.



- Les **financeurs**, publics ou privés, proposent des financements en vue de la réalisation de projets entrant dans leurs champs de compétences ou leurs domaines d'engagement.



- Le **maître d'ouvrage** propose des solutions de mise en œuvre au commanditaire, affine le cahier des charges dans sa dimension technique, sélectionne les parties prenantes et coordonne leur action. Il peut être un organisme de formation, une structure d'insertion, une collectivité ou une association.



- Les **acteurs de l'accompagnement socio-professionnel** (missions locales, centres d'action sociale ou associations par exemple) peuvent avoir plusieurs casquettes : (i) coordinateur du projet en s'associant à un maître d'ouvrage, (ii) référent insertion en complément de l'organisme de formation sur un projet coordonné par un autre acteur ou (iii) prescripteur.



- Les **organismes de formation** assurent la réalisation de la formation et l'accompagnement socio-professionnel des stagiaires à toutes les étapes de leur formation, organisent les stages pratiques et gèrent le montage et le suivi des dossiers de rémunération des stagiaires.

Par souci de simplicité, la suite de ce guide se concentrera sur les acteurs principaux dans la mise en œuvre d'un chantier école-formation, à savoir les commanditaires, maîtres d'ouvrage et organismes de formation.

Le processus de mise en place du point de vue du commanditaire

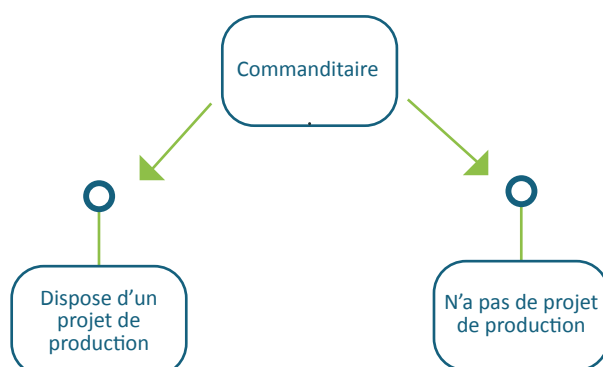
Les prérequis du commanditaire sont les suivants :

- Avoir réalisé un diagnostic des besoins en insertion du territoire ;
- Formaliser la volonté politique par une décision de l'organe décisionnel ;



■ Le choix du projet

Deux alternatives s'offrent au commanditaire :



Le commanditaire a la volonté d'utiliser un des supports de son action publique (bâtiment, école, jardin, évènementiel, etc.) afin de mettre en place un chantier école-formation.

Le commanditaire souhaite intervenir auprès d'un public ou sur un territoire précis et laisse au maître d'ouvrage le soin d'élaborer des pistes de projets support.

Domaines	Exemples de chantiers école formation
Bâtiment	Rénovation de l'ancien logement des maîtres pour y implanter un CCAS
	Réhabilitation d'un centre socio-culturel à l'abandon
Espaces verts	Réalisation d'un petit parc paysager pour la promenade des personnes âgées sur un terrain vague jouxtant un EHPAD
	Création d'un jardin partagé sur le terrain d'une « dent creuse » dans un bourg
Textile	Création d'un atelier de couture et de mode en vue d'un défilé de mode
	Création d'une recyclerie textile
Bien-être et environnement	Création d'un parcours sportif
	Création d'un parcours touristique adapté aux personnes à mobilité réduite
Communication et média	Création d'un évènement sur le thème de l'engagement citoyen
	Création d'une chaîne sur le thème de la jeunesse solidaire

■ La définition du besoin et la mobilisation des acteurs

Le commanditaire définit le cadre, la thématique et les objectifs dans un cahier des charges qui peut inclure une estimation de l'enveloppe financière prévue. Il veillera à clairement définir la thématique et le cadre de l'action d'insertion souhaitée et à laisser plus ou moins de latitude à l'opérateur selon le mode de mobilisation retenu pour la conception du chantier.

Si le commanditaire n'a pas de projet de production, il peut publier un appel à projets auquel répondront les maîtres d'ouvrage en proposant un projet détaillé à travers un cahier des charges technique : proposition budgétée, définition des prestations à réaliser, indicateurs d'impact, etc.

Le commanditaire réunit alors un jury et sélectionne les projets qui pourront être dotés d'une subvention.

Pour des informations sur les financements pertinents pour les commanditaires, se référer aux parties « fonds européens » et « les aides des services déconcentrés de l'État ».

Le processus de mise en place du projet du point de vue du maître d'ouvrage

Les prérequis du maître d'ouvrage sont les suivants :

- Bonne connaissance du territoire et des publics ciblés ;
- Tenir une veille ciblée sur l'insertion pour rester informé des différents appels à projets lancés ;
- Disposer d'un service désigné, d'un projet identifié et d'un trinôme dédié composé de représentants du service d'insertion, des services techniques et du service thématique.
- Désigner une personne responsable qui jouera le rôle de coordinateur.

■ Les étapes de réalisation

Étape 1 : Évaluation du support de production

Lors de cette étape, le maître d'ouvrage va prendre connaissance du cahier des charges et déterminer la manière d'y répondre. En fonction du support de production envisagé, un expert technique sera désigné et procédera à la qualification des activités à mener dans le cadre du projet. Par exemple, pour un projet dans le cadre du bâtiment, on procédera à une visite du chantier par un expert qui déterminera avec l'équipe projet les travaux à réaliser, les activités à prévoir et le calendrier à suivre.

La phase de dimensionnement permet de définir avec précision les activités à mener mais aussi les matériaux et fournitures à acquérir dans le cadre du projet. La procédure se séquence comme suit :

- Observation afin de comprendre les contraintes inhérentes au lieu/chantier et les potentiels risques qu'il présente. Une description précise doit être obtenue à l'issue de cette phase ;
- Évaluation par le service technique du maître d'ouvrage afin d'établir les postes de dépenses, la durée des activités et le nombre de personnes nécessaires à la réalisation du chantier ;
- Adaptation du dispositif d'un projet de chantier école-formation visant, notamment, à éliminer les activités hors champs de compétences des stagiaires envisagés (à faire faire par une entreprise), à affiner les coûts et à déterminer le nombre et le profil des stagiaires pouvant être retenus pour ce chantier.



SPECIFICITE DU CHANTIER ECOLE-FORMATION

Il est important de garder à l'esprit que le projet de chantier école-formation réunit des personnes venant d'horizons et de cursus de formation variés dont la plupart n'ont qu'une connaissance limitée des activités qu'ils seront amenés à réaliser. Cela a une conséquence directe sur l'organisation de l'activité puisqu'il est nécessaire de consacrer un temps spécifique à la formation des stagiaires (environ un tiers du temps du formateur) et de disposer d'espaces de formation dédiés. Ces spécificités ont une double conséquence :

- des surcoûts, estimés à 20 à 30 % par rapport à un service technique public ou une entreprise privée ;
- un volume de main d'œuvre majoré 20 à 30 % selon la complexité du projet.

Étape 2 : Constitution de l'équipe projet

L'objectif de cette étape est de réunir les personnes ressources qualifiées pour leur expertise ou leur capacité à prendre des décisions – et pouvant s'engager sur le long terme. En fonction de la complexité du projet, un **coordinateur** ou une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), peuvent être choisis pour assurer le pilotage opérationnel du projet, assister le maître d'ouvrage sur les aspects techniques et financier et garantir le respect des conditions de coûts, délais et qualité.

NB : Les phases 3 « conception » et 4 « budget et recherche de financement » se réalisent simultanément compte tenu de leurs imbrications.

Étape 3 : Conception du chantier école-formation et rédaction du cahier des charges technique

- L'équipe dédiée conçoit le **projet pédagogique** du projet de formation déterminant les objectifs pédagogiques, le cadre de la formation en termes de durée du chantier et des périodes en entreprises mais aussi de certifications ou diplômes attendus.
- Elle prépare également le **projet d'accompagnement socio-professionnel du chantier école formation** qui détaille les parcours d'insertion pressentis en fonction du public ciblé (recrutement, intégration, accompagnement social, formation, insertion professionnelle) en tenant compte des exigences du commanditaire et du territoire.
- Elle s'interroge aussi sur la manière idoine de **rendre la participation au chantier plus engageante et moins coûteuse** pour les stagiaires (prise en charge de la mobilité ou de la restauration par exemple).
- Enfin, elle rédige le **cahier des charges technique pédagogique** et lance un appel d'offres ou un appel à projets à destination des centres de formation – afin de sélectionner celui qui sera le plus à même de réaliser l'action, tant sur le plan pédagogique que financier.

Étape 4 : Budget prévisionnel et recherche de financement

Le **budget prévisionnel** du chantier école-formation doit se concevoir comme un outil vivant à même de s'adapter aux imprévisibles et aux évolutions du projet. Sa première version constituera le document de communication et de gestion du projet, y compris pour la recherche de partenariats et de financements. Il répertorie scrupuleusement les dépenses du projet (achats, dépenses de fonctionnement, coût de la formation et accompagnement socio-professionnel - qui pourra soit faire l'objet d'une simple convention ou d'une prestation dont le montant sera intégré au budget).

Sur cette base, l'équipe projet procède à la **recherche de financements**. Il s'agit d'inscrire les lignes budgétaires proposées par le commanditaire mais aussi de demander des aides complémentaires pour les autres lignes de dépenses du projet et d'effectuer les demandes d'aide à la formation professionnelle et à la rémunération des stagiaires (ainsi que de toute autre aide, si nécessaire).

Étape 5 : Planification opérationnelle

L'acceptation des différentes subventions sollicitées permettent de passer à la phase suivante de la procédure, à savoir la planification. Il s'agit de **planifier** le chantier, de **répartir clairement les rôles** au sein de l'équipe cadre opérationnelle mais aussi les **modalités de reporting** et de communication.

Étape 6 : Lancement et suivi du projet

Une fois les différents financements validés et les derniers aspects organisationnels clarifiés, le chantier école-formation peut démarrer avec la communication et le **recrutement des stagiaires** ; assuré par les structures d'accompagnement partenaires du projet en concertation avec la collectivité.

■ Lancement du projet

Tout au long du cycle de vie du projet, le **coordinateur désigné par le maître d'ouvrage** organise l'ensemble des activités du chantier, assure la remontée d'informations et rédige les différents comptes rendus et bilans. Il s'assure également du respect des conventions de partenariat dans le cadre du chantier école-formation.



Étape 7 : Étude d'impact

Pour mesurer l'effet des actions qu'il finance, le commanditaire doit établir un bilan économique, social et environnemental à l'issue de l'action menée :

- **Évaluation de l'empreinte économique** : l'impact direct sur le territoire (valeur ajoutée, nombre de bénéficiaires), l'impact indirect (valeur ajoutée et nombre d'emplois créés chez les fournisseurs) et l'impact induit (consommation des salariés et des bénéficiaires du projet et consommation des salariés des fournisseurs).
- **Évaluation de l'empreinte socio-économique** : au-delà de la valeur économique, le chantier école-formation génère également des bénéfices cachés (montée en compétence, employabilité ou mobilité par exemple), difficilement quantifiables.
- **Évaluation de l'impact environnemental** : ce critère vise à s'assurer du respect de la législation en vigueur sur la valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics notamment.

NB : Un outil permettant de mesurer l'empreinte économique et l'empreinte socio-économique des entreprises sociales est disponible auprès de CHANTIER école.

- **Évaluation de l'impact sur la santé** : le bilan s'intéresse également aux potentielles externalités positives du projet pour la santé au travail des bénéficiaires. Les formations de base en sécurité souvent dispensées dans le cadre de chantier école-formation peuvent par exemple permettre une réduction des arrêts de travail.

Le processus de mise en place du projet du point de vue de l'organisme de formation

Sélectionné au cours d'une consultation lancée par le maître d'ouvrage, l'organisme de formation s'attachera à apporter une réponse au cahier des charges techniques dans le cadre d'un mémoire pédagogique.

■ Le mémoire pédagogique

Il vise à exposer avec précision le **programme de formation** que les stagiaires suivront :

- La durée de la formation ;
- Les objectifs pédagogiques ;
- Le contenu pédagogique détaillé (les savoirs ; les savoir-être et les savoir-faire) ;
- Le détail des activités à réaliser dans le cadre du projet ;
- Le nombre de formateurs ;
- Le coût pédagogique pour le centre de formation ;
- Le type de formation prévue : la formation peut être certifiante, pré-qualifiante ou qualifiante, diplômante ou constituer de simples modules de professionnalisation*

Le mémoire pédagogique a également pour objectif de préciser certains éléments du projet, à savoir :

- Les prérequis pour une meilleure efficacité du chantier école-formation (concernant par exemple le niveau et l'expérience des stagiaires ou les modalités de coopération avec le maître d'ouvrage) ;
- Les objectifs de fin de chantier des stagiaires au regard des parcours individuels envisagés (y compris en termes d'adaptation à la vie sociale et d'emploi) ;
- Les modalités d'accompagnement socio-professionnel des stagiaires proposé ;
- Le déroulé prévisionnel de l'action en cohérence avec les limites imposées par le commanditaire ;
- Le coût de la prestation du centre de formation.

*- Dans ce cas, la forme de validation des compétences professionnelle proposée à l'issue de l'action s'appuie sur tout ou partie d'un référentiel inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

NB : Il est important d'intégrer l'acquisition de compétences permettant la socialisation et l'employabilité des publics concernés dans les programmes de formation. Sans en faire un objectif de certification, les compétences du socle de connaissances et de compétences professionnelles (CLEA) constituent une référence utile pour définir les compétences sociales à intégrer dans le programme de formation.

Types de formation	Exemples de formation
Certifiante	Assistant de vie aux familles
	Découverte des métiers du bâtiment
Diplômante	CAPA Agriculture des régions chaudes
	BP option responsable d'entreprise agricole
Qualifiante	Prothésiste ongulaire
	Métiers de la production agricole - Agriculture des régions chaudes

Exemple de réalisation : « métiers de la finition - Stade Duvauchelle » en Seine et Marne

Dans cet exemple, il s'agissait d'un lot mis en place dans le cadre de la clause sociale d'un marché public. Les contraintes de production sont importantes car le chantier école-formation doit s'insérer dans la dynamique et les contraintes inhérentes à la construction d'un bâtiment public. Ainsi, des modules de formation ont été organisés en centre afin de préparer le public à un travail dans des conditions de production réelles et contraintes.

Exemples des actions de formation entreprises :

- Modules de formation en centre : sensibilisation à la prévention des risques professionnels, initiation aux techniques de base BTP, formation de base peintre/applicateur de revêtements de sol, certification « prévention des risques liés à l'activité physique » et « sauveteur secouriste du travail » mais aussi un volet sur la connaissance du monde du travail et la préparation à l'emploi par exemple.
- Stages en entreprise du BTP.
- Pratique sur le chantier du stade Duvauchelle (construction tribune et vestiaires).



QUELS FINANCEMENTS POUR LE CHANTIER ÉCOLE-FORMATION ?

POUR FINANCER LE CHANTIER

>> Les fonds de la politique de la ville

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre territoires. En agissant simultanément sur tous les leviers (e.g. développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, santé), elle est multisectorielle et nécessite une action partenariale des acteurs à tous les niveaux.

Compte tenu du levier « économie et emploi » de la politique de la ville, les collectivités concernées pourront solliciter des financements sur le Contrat de ville pour le financement de chantiers école formation en se rapprochant de la préfecture de la région Guadeloupe.

>> Les fonds de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Guadeloupe

Cette stratégie regroupe un ensemble de mesures visant à réduire durablement les inégalités.

En Guadeloupe, elle est mise en œuvre par la préfecture de région qui lance régulièrement des appels à projets en vue de mobiliser des porteurs de projets et de financer des actions portant sur les thématiques prioritaires dans les outre-mer (santé, éducation, droit au logement, etc.).

Les appels à projets 2024 du Contrat de ville de l'agglomération Grand Sud Caraïbe et de la ville de Moule sont disponibles sur le site www.guadeloupe.gouv.fr.

Montant : le montant de la subvention s'inscrit entre 10 000 € et 80 000 € en gardant en tête que le projet ne peut être financé à plus de 90 % par la subvention demandée.

Durée : le projet ne peut excéder 12 mois.

>> Les aides des services déconcentrés de l'État

Les directions régionales peuvent apporter leur soutien aux projets portés par les associations, les collectivités, les établissements publics et sous certaines conditions aux entreprises et aux particuliers dans les domaines qui concernent la direction régionale considérée.

>> Les fonds européens

En fonction des besoins en financement et selon la thématique du chantier école-formation, l'un des fonds ci-dessous pourra être sollicité.

Consultez le site dédié pour plus d'informations : <https://www.europe-guadeloupe.fr>

Ainsi, le **FEDER** est l'un des fonds structurels de la politique de cohésion de l'Union européenne qui vise à réduire les écarts de développement entre les régions dans un objectif de cohésion économique, sociale et territoriale.

La Guadeloupe bénéficie également du fonds agricole pour le développement rural (**FEADER**) et du fonds pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (**FEAMPA**).

POUR FINANCER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le FSE+ a pour mission de financer des actions d'insertion, de formation et d'emploi afin d'offrir de meilleures perspectives professionnelles aux citoyens européens et faciliter leur intégration sur le marché du travail.

Il permet de financer les actions suivantes :

- Actions d'accès à la qualification pour les personnes en recherche d'emploi/inactifs.
- Actions d'analyse et d'anticipation des besoins en compétences des entreprises, favorisant l'agilité des programmes de formation continue ;

Sur le FSE+ de la Guadeloupe, l'aide au financement de la formation professionnelle est établie sur la base d'un barème spécifique aux actions de formation.

Ce barème couvre l'ensemble des coûts des stagiaires en centre et en entreprise, ainsi que leur rémunération, si le participant est éligible, pendant toute la durée de leur formation.

Il est calculé en fonction des niveaux de formation.

Vous en trouverez le détail dans le guide méthodologique ainsi que sur le site des fonds européens :

<https://www.europe-guadeloupe.fr>

POUR L'INDEMNISATION DES STAGIAIRES

D'une manière générale, les stagiaires de la formation professionnelle qui ne sont pas rémunérés peuvent bénéficier d'une indemnisation pendant la durée de leur formation.

Tableau 1 : récapitulatif des modalités d'indemnisation des stagiaires

Statut des stagiaires	Allocation ou indemnisation des stagiaires	Organisme en charge des stagiaires
Les stagiaires en recherche d'emploi disposant de droits ouverts au titre de l'assurance chômage	<ul style="list-style-type: none"> - Rémunération de la formation pôle emploi (RFPE) - Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) - Allocation de solidarité spécifique (ASS) 	France travail [ex-Pôle emploi]
Les stagiaires en recherche d'emploi ne disposant pas de droits ouverts au titre de l'assurance chômage	Indemnisation pendant la formation	Autorité ayant agréé la formation (État ou le Conseil Régional via GuadeloupeFormation)
Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)	RSA	Le conseil départemental

L'organisme de formation s'occupe de remettre un dossier à remplir aux stagiaires et de leur indiquer les pièces à fournir. Une fois le dossier complété par le stagiaire, l'organisme de formation le transmet aux autorités compétentes (France-travail, le Conseil régional ou le Conseil départemental par exemple).

Une fois le projet commencé, outre le suivi de la progression des stagiaires et la réalisation du bilan pédagogique, l'organisme de formation se charge également de rendre compte de la participation effective à la formation aux autorités concernées en vue de l'indemnisation des stagiaires.



Pour aider au mieux les acteurs à construire leur chantier école-formation, le guide final inclura :

- Une partie dédiée aux retours d'expérience (Guadeloupe et hexagone). Cette partie capitalisera sur les leçons à tirer des expériences de chantier école-formation de manière à diffuser les bonnes pratiques à l'ensemble des acteurs du réseau. Sa rédaction, à la libre appréciation du maître d'ouvrage, pourra reprendre par exemple les résultats obtenus (réalisation), les externalités positives du projet (pour le territoire et ses acteurs mais aussi pour les stagiaires) ou les points de vigilance ;
 - **Une boîte à outils** (*templates* et archives de projets réalisés) ;
 - **Un annuaire des centres de formation QUALIOPI** (fournit par le CARIF OREF) ;
 - **Un annuaire des acteurs de l'accompagnement.**
-

Le guide complet sera disponible le 3 juin 2024



QUI SOMMES-NOUS ?

CHANTIER école est un acteur historique de l'insertion par l'activité économique (IAE). Il réunit plus de 750 entreprises sociales apprenantes, 36 000 salariés, 15 associations régionales CHANTIER école, plus de 1 200 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) conventionnés (soit plus de 60%). Le réseau promeut « toute action collective qui, à partir d'une situation de travail sur une production grande nature, a pour objectif de favoriser la progression des personnes »

Porteuses d'un projet de transformation sociale et de solidarité sur les territoires dans les domaines du travail, de l'emploi, de la formation et de l'économie, les structures adhérentes de CHANTIER école se définissent comme des Entreprises Sociales Apprenantes. Solidarité, innovation et créativité dans les territoires, démarche apprenante et démocratie permanente : ces valeurs sont au cœur de la démarche des Entreprises Sociales Apprenantes.

Entreprises parce qu'elles s'engagent collectivement pour une économie différente, innovante et exigeante.

Présentes dans de nombreux secteurs économiques, elles sont aussi des employeurs atypiques au cœur de l'économie sociale et solidaire des territoires et militent pour l'inclusion des personnes dans l'emploi - car nul n'est inemployable ; un dialogue social affirmé, car l'entreprise doit être avant tout humaine.

Sociales parce qu'elles déploient un accompagnement socio-professionnel individualisé, global et performant en faveur des plus fragiles.

Actrices majeures de la société, elles l'irriguent de liens et de solidarités nouvelles et maillent les territoires de partenariats positifs pour tous.

Apprenantes parce qu'elles affirment que la formation - à la fois théorique et en situation de travail - est un facteur de progression et d'émancipation de la personne.

Elles se définissent également comme des organisations apprenantes elles-mêmes, à cœur de remettre en cause et à apprendre des personnes, des salariés et des parties prenantes.

Contacts

contact.guadeloupe@chantierecole.org

contact.national@chantierecole.org

